

Envoyé en préfecture le 12/03/2021

Reçu en préfecture le 12/03/2021

Affiché le

ID : 044-214401168-20210308-D2021B04-DE

Département de Loire Atlantique	REPUBLIQUE FRANCAISE	Commune de Lambour
Arrondissement de Saint-Nazaire	Liberté – Egalité - Fraternité	Domaine : Aménagement du territoire
Canton de Saint-Brevin-les-Pins	Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal	D2021B04

Nombre de conseillers en exercice : 23

L'an deux mille vingt et un, le huit mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqué le deux mars, se sont réunis en mairie (délocalisée Salle Cutullic) en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond CHARBONNIER, Maire.

Étaient présents : M. Michel JULLIEN, Mme Annie BRIEND, M. Jérôme ELIN, Mmes Amandine DEMAILLY, Christiane TOUCANNE, MM. Roland SCLAVERANO, Charley GOUJU, Mme Anne LUCAS, M. Hervé GUIGO, Mme Monique AERTGEERTS, MM. Laurent ELIN, Michaël SEPTIER, AOUSTIN David, Mmes Angélique DALLO, Emilie KERGREIS, Mélissa FLACONEL, Claudine HUYEN, M. Teddy LAMANT, Mme DONNÉ Emilie, MM. Bruno POTIER, Jean-Sébastien CHÂTEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration :

Mme Delphine GLEVER	pouvoir à	Mme Amandine DEMAILLY
---------------------	-----------	-----------------------

Monsieur le Maire, Président, a ouvert la séance et fait l'appel. Il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Michel JULLIEN est désigné pour remplir cette fonction.

PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE ET DU LAC DE GRAND LIEU

La Région des Pays de la Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un Parc Naturel Régional autour de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu afin de développer, sur ce territoire, un projet de préservation et de développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

À l'échelle de l'estuaire, ce parc permettrait de renforcer les liens entre le Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles.

L'association Estuarium a été missionnée par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour recueillir l'avis des communes et intercommunalités concernées, avant que le Conseil Régional ne statue sur la poursuite de la démarche de concertation autour de la création d'un parc. Cette mission bénéficie du financement de la Région.

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer

Envoyé en préfecture le 12/03/2021

Reçu en préfecture le 12/03/2021

Affiché le

ID : 044-214401168-20210308-D2021B04-DE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

- **EMET un avis favorable à la poursuite de la réflexion sur l'opportunité ou non de créer un Parc Naturel Régional Estuaire**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la publicité et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Paimbœuf, le 8 mars 2021


Le Maire,

Raymond CHARBONNIER